

Interpellation présentée par le député:

M. Pierre Weiss

Date de dépôt : 28 juin 2007

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Traversée lacustre en 2040 : le Conseil d'Etat mène les Genevois en bateau!

La croissance des besoins de transports, tant publics que privés, dans, autour et à travers une agglomération telle que Genève, sont appelés à croître sensiblement. Selon certains rapports, la croissance pour le trafic d'agglomération devrait atteindre 40% d'ici à 2020.

Or, la réponse donnée par le Conseil d'Etat pour le projet d'agglomération franco-valdo-genevois laisse les citoyens sur leur faim – ou plutôt dans leurs bouchons. Certes, il faut le saluer, le gouvernement cantonal prend enfin position officiellement en faveur d'une grande traversée du lac (Vengeron – Cologny). Mais il en diffère la mise à disposition à l'an 2040. Autant dire à la saint glinglin... Certains, rendus sceptiques par les atermoiements en la matière du chef du département du territoire, Monsieur Robert Cramer, hésitent même à apporter à cette déclaration le crédit qu'elle mérite. D'autres, il est vrai, indéfectibles optimistes, espèrent une mise en œuvre moins tardive.

Les uns et les autres ne manqueraient pas de retrouver la confiance nécessaire pour l'autorité si le conseil d'Etat faisait preuve, sinon de la même détermination et du même courage différés, en tout cas de la clairvoyance indispensable à la gestion du trafic d'agglomération en prenant aussi position, dans les meilleurs délais, en faveur de la traversée urbaine lacustre (avenue de France – Eaux-Vives) dont la Ville de Genève a aussi besoin.

Faut-il rappeler ici que plus de 20000 citoyens, par le biais d'une pétition, ont manifesté leur ferme souhait de voir un tel ouvrage être enfin mis... à l'eau ? Des résolutions, des motions, des projets de loi ont aussi été déposés et adoptés. Les milieux représentatifs du transport privé, récemment auditionnés en commission des transports, n'ont pas manqué, pour leur part, de manifester leur insatisfaction face à l'inertie du département responsable du dossier.

Il n'y a aucune concurrence entre les deux projets. La fonction, les utilisateurs, les décideurs et les financements diffèrent en tout ou partie.

On ne peut donc se départir de l'impression qu'alors qu'une partie significative de la population et de la société civile demande la réalisation du projet n°1 le plus vite possible, et sûrement, certain se fait un malin plaisir à leur répondre : le projet n°2 le plus tard possible, peut-être voire jamais.

Ma question est donc simple et fondamentale à la fois : le Conseil d'Etat est-il convaincu, par son option unique, de répondre de façon responsable aux besoins futurs de déplacements des Genevois ?

Mes remerciements anticipés vont au conseil d'Etat pour le soin qu'il mettra à calmer l'inquiétude ici relayée.